

**GROUPE 5|12|3 HERBICIDE**



ADAMA

# BANDRILLE®

## Pour réussir son désherbage d'automne



### BANDRILLE®

Le seul herbicide à base  
de chlortoluron  
utilisable, y compris sur  
blés sensibles.

#### 3 matières actives

Pour un large spectre d'efficacité

#### 3 modes d'action

Pour une lutte efficace

#### 3 positionnements

Pour plus de souplesse d'emploi

ADAMA.COM

HERBICIDES



# BANDRILLE®

## 3 matières actives pour un large spectre

BANDRILLE® est un herbicide à large spectre utilisé en pré-levée et en post-levée précoce. Il est composé de trois matières actives complémentaires, le chlortoluron (groupe HRAC 5), le diflufénican (groupe HRAC 12) et la pendiméthaline (groupe HRAC 3), efficaces sur dicotylédones et graminées.

### SPECTRE D'EFFICACITÉ

Dicotylédones	Pré-levée	Post-levée BBCH 11-21		Pré-levée	Post-levée BBCH 11-21
Alchémille	-		Agrostis	-	
Bleuet	-		Pâturin commun		
Coquelicot			Ray grass		
Fumeterre			Vulpin		
Gaillet gratteron			Vulpie		
Géraniums					
Lamier pourpre					
Matricaire camomille					
Pensée					
Repousses de colza					
Séneçon commun					
Stellaire					
Véronique de perse					
Véronique feuille de lierre					

Légende

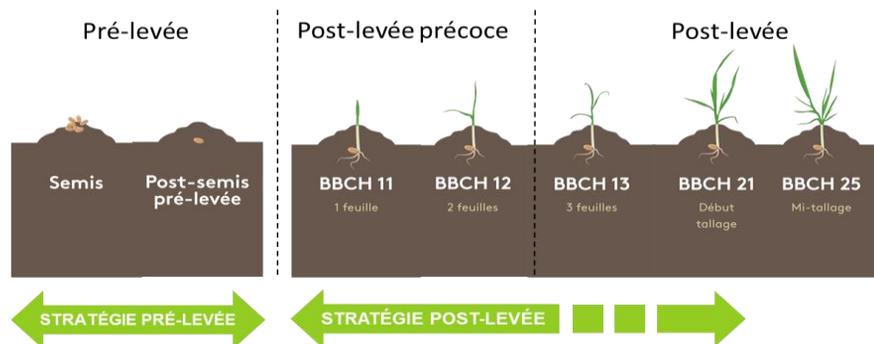
- ≥ 95 %
- 85 - 95 %
- 70 - 85 %
- 50 - 70 %
- < 50 %

## 3 modes d'action pour une lutte efficace

Ces 3 matières actives agissent en bloquant la germination des graines et la croissance des jeunes plantules. BANDRILLE® maîtrise ainsi les levées échelonnées.



## 3 positionnements pour une souplesse d'emploi



- BANDRILLE® 2L/ha
- BANDRILLE® 2L/ha + Anti-graminées\*

Si forte pression dicots et moyenne pression pâturin, agrostis :

- BANDRILLE® 2 L / ha

Si moyenne à forte pression graminées (vulpin, ray grass) et dicots :

- BANDRILLE® 1,5 L - 2 L / ha + Anti-graminées\*

\*En cas d'utilisation en mélange, contacter un représentant d'ADAMA France ou votre distributeur pour valider la possibilité d'association.

## USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Libellé de l'usage	Cultures associées pour le produit	Dose homologuée	Nombre d'application	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver , Blé dur d'hiver , Triticale , Epeautre	2,0 L/ha	1/an	Pré-levée (BBCH 00-07) ou post-levée précoce (BBCH 11-21 max)	F (jusqu'au stade BBCH 21)	20 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent 20 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver					

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

### Conditions d'application

Blé tendre d'hiver : La préparation contenant du chlortoluron, il est recommandé d'appliquer la préparation BANDRILLE® seulement sur les variétés tolérantes à cette substance active (sélectivité non garantie sur épeautre).

Cependant, l'utilisation est possible sur certaines variétés de blés sensibles au chlortoluron. Pour tout renseignement merci de contacter ADAMA ou votre distributeur habituel. [www.adama.com](http://www.adama.com)

[http://varietes\\_sensibles\\_BANDRILLE.adama.com/](http://varietes_sensibles_BANDRILLE.adama.com/)

BANDRILLE® peut être utilisé sur des blés ou orges semés jusqu'à fin février, dans le respect des conditions d'emploi précisées dans les usages autorisés.

**IMPORTANT** : Sur variétés dites sensibles au chlortoluron et tolérantes au BANDRILLE®, BANDRILLE® peut s'appliquer en association à la dose maximum de 1,5L/ha. Pour tout renseignement sur les associations, merci de contacter ADAMA ou votre distributeur habituel.

### Précautions d'emploi

Le produit s'utilise en pré-levée ou en post-levée de la culture, du stade 1-2 feuilles jusqu'au stade début tallage de la céréale. Ne pas dépasser le stade BBCH 21 max.

**En pré-levée** : BANDRILLE® s'applique seul ou en programme à la dose de 2,0 L/ha.

- ▶ Appliquer BANDRILLE® sur un semis effectué à une profondeur entre 2 et 4 cm et sur un sol non motteux.
- ▶ Éviter de traiter sur des sols filtrants ou humifères (Tx MO > 6%).
- ▶ Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.
- ▶ Ne pas traiter sur semis mal enterrés.
- ▶ Surveiller les prévisions météo à 5 jours et éviter de traiter si de fortes précipitations de plus de 20 mm cumulés sont annoncés dans les 5 jours.
- ▶ Ne pas appliquer sur une culture stressée (froid, carences, maladies, sécheresse) ou en cas d'hydromorphie.

**En post-levée précoce**, BANDRILLE® s'applique seul ou en programme à la dose de 2,0 L/ha du stade 1-2 feuilles à début

tallage de la céréale.

- ▶ Traiter sur des dicotylédones au stade plantule.
- ▶ Il est possible de traiter sur sol gelé. Éviter cependant les périodes de fortes amplitudes thermiques.

### Préparation de la bouillie

Agiter avant emploi. Verser BANDRILLE® dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.

Appliquer immédiatement la bouillie après sa préparation.

Ne pas laisser le produit en suspension dans la cuve pendant plus d'une heure.

### Cultures de remplacement

En cas d'échec de la culture, implanter uniquement une culture sur laquelle une préparation à base de pendiméthaline est autorisée. Les possibilités de cultures de remplacement sont les suivantes, à mettre en place après un labour :

Application avant fin novembre	Blé tendre d'hiver (variété tolérante), maïs, orge d'hiver, blé dur d'hiver, soja, sorgho.
Application entre décembre et fin janvier	Maïs, blé tendre d'hiver (variété tolérante), blé dur d'hiver, orge d'hiver, sorgho.

Toutes les cultures non citées ci-dessus sont de la responsabilité de l'agriculteur.

**Cultures suivantes** (cultures qui sont implantées après la récolte de la culture traitée avec BANDRILLE®) : blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, maïs, sorgho, pois protéagineux d'hiver et de printemps, tournesol, féverole d'hiver et de printemps, soja, colza, betterave à sucre, pomme de terre, blé tendre de printemps, orge de printemps, lin, haricot.



## BANDRILLE®

### Composition

250 g/l de Chlortoluron  
40 g/l de Diflufenican  
300 g/l de Pendiméthaline

### Formulation

SC – Suspension Concentrée

### Conditionnement

Bidon 5 et 10L

**BANDRILLE®** : AMM N°2160208 – SC – Suspension concentrée – 250 g/l de Chlortoluron + 40 g/l de Diflufenican + 300 g/l de Pendiméthaline – Danger – EUH401 • H361d • H410 • EUH208 • H351.  
Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. \*Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2021. Annule et remplace toute version précédente.

## BANDRILLE®

### ATTENTION

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H361d : Susceptible nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la pendiméthaline et du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

